

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tel : ++32.71.59.12.38, internet: <http://www.fci.be>

CAHIER DES CHARGES

pour l'organisation du

Championnat du Monde individuel de la FCI pour

Chiens de Sauvetage



Sommaire

1. Candidature et titre	3
2. Organisation	3
3. Président d'épreuve	4
4. Terrains et déroulement de l'épreuve.....	4
5. Juges et superviseur	5
6. Admission et inscription des concurrents	6
7. Carnet de points	7
8. Classement et titre	8
9. Prix	9
10. Réclamations	9
11. Assurance.....	9
12. Remarques générales	9
13. Réunion de la Commission de la FCI pour Chiens de Sauvetage	10

1. Candidature et titre

1.1 Le "Championnat du Monde de la FCI pour Chiens de Sauvetage" (CM) est organisé tous les deux ans, à la fin du mois d'août. Les OCN qui souhaitent l'organiser doivent envoyer leur candidature écrite au Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage au moins deux ans avant la date prévue.

Cette candidature doit contenir :

- Le nom de l'OCN
 - La date du Championnat du Monde
 - Le lieu du Championnat du Monde
 - Les nom et adresse de la personne chargée de l'organisation de l'événement
- 1.2. La Commission de la FCI pour chiens de sauvetage confiera l'organisation et la gestion du Championnat du Monde à l'OCN d'un pays qui est membre à part entière de la FCI. L'octroi de l'organisation du Championnat du Monde découle d'une décision votée par la majorité des membres de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage. En cas d'égalité, le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage détient la voix prédominante.
- 1.3. L'OCN chargée d'organiser le CM sera entièrement responsable de la bonne marche de l'événement. L'OCN adressera une demande d'octroi du CACIT à la FCI.
- 1.4. Les OCN membres de la FCI doivent être invitées à assister à l'événement par l'OCN organisatrice en septembre de l'année précédant celle du CM, au plus tard.
- 1.5. Le montant de l'inscription est fixé par la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage. Il comprend le droit d'entrée et une contribution aux dépenses de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage.

2. Organisation

- 2.1. Le PV et les décisions prises pendant les réunions du comité organisateur doivent être soumis au superviseur de la FCI, par écrit, endéans les semaines qui suivent chaque réunion.
- 2.2. Un catalogue doit être publié. Il doit reprendre tous les participants et chefs d'équipe, ainsi que l'horaire. Les inscrits recevront un numéro de catalogue qu'ils devront porter sur leur dossard. Les parties les plus importantes du catalogue doivent être rédigées au moins dans la langue nationale de l'organisateur et en anglais.
- 2.3. L'organisateur demandera à l'OCN - de préférence dans le cadre de l'invitation - de faire don d'un prix en temps voulu. Le ring doit être décoré des drapeaux des OCN participantes et de celui de la FCI, tout au long de l'événement. Les prix offerts peuvent être listés dans le programme. L'octroi de ces prix est placé sous la responsabilité de l'organisateur.
- 2.4. Tous les résultats doivent être affichés régulièrement sur un panneau bien visible du public.

3. Président d'épreuve

- 3.1. L'OCN organisatrice mettra à disposition, pour chaque section, un président d'épreuve qualifié, dont le travail comprendra en particulier, les points suivants :
- Gestion technique de la section.
 - Mise à disposition, aménagement et équipement de terrains d'épreuve suffisamment spacieux.
 - Mise à disposition d'un nombre suffisant d'assistants (commissaires d'épreuve, traceurs, aides, personnel administratif, etc.).
 - Préparation des feuilles d'évaluation pour les juges.
 - Traitement rapide et fiable des résultats afin d'identifier les gagnants et de fournir les classements.

4. Terrains et déroulement de l'épreuve

- 4.1 Le Championnat du Monde Individuel de la FCI pour chiens de sauvetage se déroulera selon le *Règlement international des concours pour chiens de sauvetage de la FCI et de l'IRO*. Les cérémonies d'ouverture et de clôture et les phases "Obéissance" et « Dextérité » doivent se dérouler dans un stade à la pelouse bien entretenue.
- 4.2 Un espace couvert doit être disponible afin de protéger les spectateurs des intempéries. Des emplacements de parking suffisants doivent être disponibles pour les participants et les spectateurs, en face et tout près du stade. Une zone de restauration doit également être disponible, dans l'enceinte si possible, afin de permettre aux participants, spectateurs et assistants de se restaurer. Une bonne vue sur les terrains doit être offerte aux spectateurs, afin qu'ils puissent suivre tous les exercices.
- 4.3. Les conditions du terrain de pistage doivent être identiques pour tous les chiens. Les terrains ne doivent pas être uniformes; des types de sol alternatifs tels que des prairies, champs et bosquets doivent être utilisés. Des obstacles tels que des clôtures, des fossés, etc. sont permis, pour autant que les franchir ne cause au chien ou au présentateur aucune difficulté excessive. Une piste utilisée un jour peut être réutilisée deux jours après. Cependant, un concurrent ne peut travailler deux fois sur la même piste.
- 4.4. Il faut établir un horaire qui indique l'heure de présentation de chaque participant. Cet horaire doit être établi de telle manière que chaque concurrent dispose d'une période d'au moins une heure entre les sections d'épreuve individuelles. L'ordre des sections d'épreuve peut varier.
- 4.5. Il faut mettre à la disposition des concurrents un terrain d'entraînement au pistage qui corresponde au tracé réel.
- 4.6. Avant le début du CM, les différentes équipes nationales doivent avoir le temps de s'entraîner aux différentes phases. Le temps disponible doit être divisé par le nombre d'équipes nationales présentes.

- 4.7. Un contrôle vétérinaire doit être réalisé avant le début du CM. Les chiens qui semblent malades ou qui sont suspectés d'être infectieux ne sont pas admis. Les femelles en chaleur sont admises sans restriction. Le contrôle vétérinaire doit être réalisé avant le tirage au sort. Un juge FCI de chiens de sauvetage doit être présent lors du test de caractère.
- 4.8. L'usage d'objets connectés dans le cadre du CM mène à la disqualification, quoi que dise la loi dans le pays organisateur. Toute accusation doit être accompagnée de preuves écrites et de témoignages.
- 4.9. Avant le début du CM, le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage doit prévoir une réunion des juges à laquelle le superviseur, les juges et la personne en charge de l'organisation doivent assister.
- 4.10 Avant le début du CM, le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage convoque une réunion pour les chefs d'équipe à laquelle le superviseur, les juges, la personne en charge de l'organisation, le président de l'épreuve et les chefs d'équipe doivent assister.
- 4.11 La phase « Obéissance » et « Dextérité » doit faire l'objet d'une démonstration dans le stade pour garantir que la séquence désirée soit claire pour chaque participant.
- 4.12. Le tirage au sort déterminant l'ordre des départs doit être effectué en public, le soir précédant le CM. Le numéro de catalogue et l'ordre de passage désignés par le tirage au sort doivent être visibles par tous les concurrents. Les conducteurs/présentateurs de l'OCN organisatrice seront les derniers pour lesquels sera effectué le tirage au sort relatif à l'ordre des départs.
- 4.13. Les classements nationaux seront annoncés lors de la cérémonie de clôture. Les hymnes nationaux respectifs seront joués pour les premières équipes placées dans les 4 disciplines.

5. Juges et superviseur

- 5.1. Le Comité de sélection désigne le superviseur et les juges, comme cela est stipulé dans les *Directives de la Commission des chiens de sauvetage de la FCI pour la sélection des juges pour les différents championnats du monde pour chiens de sauvetage de la FCI*.
- 5.2. Le superviseur est le responsable du respect de tous les règlements et cahier des charges relatifs à l'épreuve. Ce doit être un juge FCI-IPO-R officiel et membre de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage. L'OCN organisatrice et les concurrents doivent respecter les instructions données par le juge en chef, en toutes circonstances.
- 5.3. Le superviseur et les juges ne peuvent émaner de l'entité nationale organisatrice.
- 5.4. Si les juges ou le superviseur ne parlent pas la langue nationale de l'entité nationale organisatrice, un interprète doit être mis à disposition par cette dernière. L'interprète doit être familiarisé avec le déroulement des épreuves, témoigner de connaissances cynologiques et observer une totale discrétion.
- 5.5. La décision du juge est finale et sans appel.

- 5.6. Les honoraires du superviseur et des juges seront payés par l'organisateur. Les forfaits, selon les règlements de la FCI, sont de 0,35 € par km, de 35,00 € par jour de déplacement et de 50,00 € par jour de jugement. Les frais d'hébergement seront remboursés sur présentation de la facture.

6. Admission et inscription des concurrents

- 6.1. Le nombre total de concurrents participant à ce CM individuel de la FCI est limité à 150, selon la distribution suivante :
- 60 pour la recherche en surface
 - 60 pour la recherche en décombres
 - 30 pour le pistage

Si nécessaire, le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage peut réduire ou augmenter les chiffres, en accord avec l'organisateur.

Chaque OCN peut envoyer une équipe nationale composée de jusqu'à 6 chiens inscrits pour la recherche en surface, 6 chiens inscrits pour la recherche en décombres, 3 chiens inscrits pour le pistage. Les candidats pour la catégorie Universal doivent être inscrits pour ces trois disciplines (travail au flair) et font partie du quota autorisé pour le travail au flair. Il est permis d'inscrire d'autres chiens, mais en tant que réserves : selon le nombre de places disponibles après la clôture des inscriptions, ils seront équitablement repris.

- 6.2. Chaque concurrent doit être membre d'une OCN affiliée à la FCI, ou un invité de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage. Le droit pour une OCN de participer à un CM peut être octroyé selon les principes suivants, et il appartient à l'OCN de s'assurer de leur respect :

- Nationalité
- Résidence légale (selon les Statuts de la FCI)
- Le propriétaire du chien doit jouir de la nationalité du pays pour lequel son chien concourt, ou doit avoir eu sa résidence légale depuis au moins 12 mois dans le pays pour lequel il concourt. En cas de double nationalité, le propriétaire peut choisir un pays ou l'autre sans restriction. En cas de doute, il faut en référer au Comité Général de la FCI, qui prendra la décision finale.
- Quelle que soit sa nationalité, le présentateur ne sera pas autorisé à concourir pour plus d'un pays et ne sera autorisé à présenter qu'un seul chien.
- Le chien doit avoir été inscrit dans le livre des origines ou dans le livre annexe du pays pour lequel il concourt depuis au moins 6 mois.

L'inscription de l'équipe nationale doit être effectuée via l'OCN chargée de la sélection de son équipe.

- 6.3 Chaque OCN désigne au moins un chef d'équipe nationale principal et, si possible, un chef d'équipe par discipline. En outre, chaque OCN peut inscrire des réservistes pour chaque discipline, qui doivent également être repris dans le catalogue. Si l'un des concurrents inscrits ne peut participer pour cause de maladie/accident, il ne peut être remplacé que par l'un des réservistes.

- 6.4. Les membres du comité organisateur ne peuvent participer au CM en tant que présentateurs. Dans le cadre des CM, les seuls chiens autorisés à concourir sont ceux (quelle que soit leur taille et race) inscrits dans le livre des origines, ou le livre annexe, d'une OCN membre ou partenaire sous contrat de la FCI, ou encore d'une organisation non membre ayant signé un accord de coopération prévoyant la reconnaissance mutuelle des livres des origines (AKC, KC, CKC - Circulaire 33/2010 de la FCI).

Seuls les chiens sélectionnés par l'OCN et ayant réussi une épreuve de niveau B dans leur discipline peuvent être admis au CM.

Pour la catégorie Universal, seuls les chiens sélectionnés par l'OCN et ayant réussi une épreuve de niveau B dans les trois disciplines différentes de travail au flair peuvent être admis au CM.

- 6.5 L'OCN enverra à l'organisateur toutes les inscriptions, avec les noms, avant la date de clôture des inscriptions mentionnée sur l'invitation. L'inscription doit comprendre les informations suivantes :

- Nom de l'OCN
- Composition de l'équipe nationale
- Nom, adresse, n° de téléphone et adresse e-mail du chef d'équipe principal et des chefs d'équipe de chaque discipline, le cas échéant
- Nom, adresse, n° de téléphone et adresse e-mail des concurrents (réservistes)
- Nom, race, date de naissance, n° d'inscription dans le livre des origines, identification (puce ou tatouage,...), degré d'entraînement, évaluation en exposition, père et mère du chien et éleveur.

L'inscription doit être signée par l'OCN.

- 6.6. Les OCN doivent informer la personne chargée de l'organisation du CM des participants pour le 1er juin de l'année en question.
- 6.7. L'OCN doit envoyer toutes les inscriptions (et les noms) à la personne chargée de l'organisation du CM avant la date de clôture mentionnée sur l'invitation.
- 6.8. Les inscriptions qui ne peuvent être prises en considération seront immédiatement communiquées aux OCN concernées, par écrit.

7. Carnet de points

- 7.1. Les concurrents doivent être en possession d'un carnet de points émis par leur OCN. Les carnets de points doivent tous être soumis ensemble à l'organisateur, par OCN, avant le début du CM.
- 7.2. La mention "Championnat du Monde de la FCI pour chiens de sauvetage" doit apparaître clairement dans le carnet de points de chaque concurrent, en plus des résultats.

8. Classement et titre

8.1. Le concurrent ayant obtenu le nombre total de points le plus élevé pour la RECHERCHE EN SURFACE individuelle sera le vainqueur; il se verra décerner le titre de "20XX (indiquer la date) FCI Rescue Dog World Champion in " AREA SEARCH".

8.1a Le concurrent ayant obtenu le nombre total de points le plus élevé pour le PISTAGE individuel sera le vainqueur; il se verra décerner le titre de "20XX (indiquer la date) FCI Rescue Dog World Champion in " TRACKING".

8.1b Le concurrent ayant obtenu le nombre total de points le plus élevé pour la RECHERCHE EN DÉCOMBRES sera le vainqueur; il se verra décerner le titre de "20XX (indiquer la date) FCI Rescue Dog World Champion in " RUBBLE SEARCH".

8.1c Le concurrent ayant obtenu le nombre total de points le plus élevé pour la catégorie UNIVERSAL sera le vainqueur; il se verra décerner le titre de "20XX (indiquer la date) FCI Rescue Dog World Champion in" UNIVERSAL ».

UNIVERSAL= travail de pistage au flair T + recherche en surface au flair + recherche en décombres au flair + obéissance et dextérité.

Les vainqueurs ayant obtenu une qualification d'au minimum « très bon" se verront décerner le CACIT / la Réserve-CACIT. L'octroi des titres est réservé aux races soumises à épreuve de travail. Voir les dispositions relatives au CACIT.

8.2. En cas d'égalité, le score individuel le plus élevé en travail au flair sera décisif, puis le plus haut score en obéissance et dextérité. En cas d'égalité dans les sections individuelles, les concurrents seront alors classés ex aequo.

8.3 Tous les concurrents ayant obtenu un résultat positif seront inclus dans le score de l'équipe nationale.

En cas d'égalité dans le score d'une équipe nationale, le score le plus élevé en travail au flair sera décisif. S'il y a toujours égalité, le chien le plus jeune sera classé en premier lieu.

Par nation, les trois résultats globaux les plus élevés seront pris en considération.

L'équipe avec le nombre de points le plus élevé se verra décerner le titre de "FCI Rescue Dog World Team Champion".

En cas d'égalité, le total des points pour le travail au flair des trois concurrents sera décisif. S'il y a toujours égalité, les équipes nationales seront classées ex aequo.

8.4. L'entité nationale organisatrice enverra à la FCI une liste de résultats comportant les noms et pays des concurrents. Lors de la compilation de la liste de résultats, les présentateurs et leurs chiens ayant atteint le degré d'entraînement seront listés en premier. Les autres concurrents sans degré d'entraînement seront listés ensuite, selon le score obtenu, et pournumérotés de façon consécutive pour chaque discipline du CM.

9. Prix

- 9.1. Dans un souci de promotion des compétitions internationales pour chiens de travail, il est recommandé aux OCN de remettre aux présentateurs un prix dont l'OCN organisatrice aura fait don.
- 9.2. Un prix commémoratif/souvenir doit être fourni pour chaque concurrent.
- 9.3. La Commission de la FCI pour chiens de sauvetage est responsable de l'établissement de règles pour l'octroi de tout trophée dans le cadre d'un challenge. Ce(s) trophée(s) sera(ont) remis par le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage, ou par un autre membre de la Commission nommé par lui, à l'annonce des résultats.

10. Réclamations

- 10.1. Les décisions des juges sont définitives et sans appel. Toute objection ou réclamation ne pourra se baser que sur un non-respect des règlements. Toute réclamation doit être introduite auprès du superviseur (juge en chef) par le chef d'équipe principal. Dans ce cas, un dépôt de 300 € doit être effectué simultanément; celui-ci reviendra à la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage (compte de la FCI) si la réclamation est rejetée.
- 10.2. La procédure sera menée par le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage (ou son remplaçant). La décision sera prise par le superviseur, le juge de section et le président de section. Leur décision sera définitive et sans appel.

11. Assurance

- 11.1. L'organisateur doit avoir souscrit une assurance pour l'événement, avec une couverture suffisante pour le personnel, le superviseur, les juges et les assistants.
- 11.2. Chaque concurrent supportera personnellement les coûts relatifs à tout dommage causé par son chien. Chaque concurrent doit fournir la preuve de l'assurance en responsabilité civile qu'il aura souscrite en tant que propriétaire d'un chien.
- 11.3. Les dispositions vétérinaires locales doivent être respectées.

12. Remarques générales

- 12.1. Les dispositions établies dans le *Règlement international des concours pour chiens de sauvetage de la FCI et de l'iRO* doivent être strictement et précisément respectées.
- 12.2. En cas de doutes ou de problèmes dans le cadre du CM non prévus dans ce cahier des charges, le Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage prendra les décisions finales avec le juge et le superviseur (juge en chef) concernés désignés par la Commission.
- 12.3. Une invitation doit être remise par l'organisateur du CM au Président de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage, ses frais étant supportés par l'entité nationale organisatrice.

12.4. Les membres de la Commission de la FCI pour chiens de sauvetage jouiront d'un accès gratuit à l'ensemble des infrastructures du CM de la FCI.

13. Réunion de la Commission de la FCI pour Chiens de Sauvetage

13.1 La Commission de la FCI pour chiens de sauvetage se réunira sur les lieux du CM, après celui-ci.

13.2 La personne ou l'entité nationale chargée de l'organisation du CM a l'obligation de fournir une salle de réunion adaptée.

13.3. Les coûts relatifs à cette salle et aux interprètes seront supportés par l'OCN organisatrice de l'événement.

La version anglaise fait foi.

Ce cahier des charges a été approuvé par le Comité Général de la FCI en avril 2019.